



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ONG Réexamen de l'accréditation

ICH-08 Rapport – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 16 JAN. 2017

N° 0019

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITÉE À DES FINS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ CONCERNANT SA CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2017
POUR EXAMEN EN 2017**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Conseil québécois du patrimoine vivant

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Conseil québécois du patrimoine vivant

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO-90243

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : CQPV

Adresse : 310, boulevard Langelier, bureau 242, Québec (QC) Canada, G1K 5N3

Numéro de
téléphone : +1 418 524-9090

Adresse
électronique : info@patrimoinevivant.qc.ca

Site Internet : www.patrimoinevivant.qc.ca

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : Gauthier

Prénom : Antoine

Institution/fonction : Directeur général

Adresse : Idem.

Numéro de
téléphone : +1 418 440-9090

Adresse électronique : direction@patrimoinevivant.qc.ca

Autres informations
pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV est reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec à titre d'ONG de regroupement national pour le secteur du patrimoine immatériel. Il rassemble et représente plus d'une soixantaine d'organismes dans le secteur des traditions vivantes. À ce titre, il est amené à se prononcer sur les dossiers publics qui touchent de près ou de loin aux traditions culturelles. Il a notamment participé à la commission parlementaire sur le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel en 2011, dans lequel il a réussi à faire amender deux articles; il a organisé un colloque international sur le PCI en 2011, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, l'UNESCO et l'Organisation des États américains; il a organisé les États généraux du patrimoine immatériel au Québec, qui ont donné lieu à des recommandations pour une stratégie gouvernementale en PCI (2014); il a participé aux consultations publiques sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec (2016) avec un mémoire intitulé "État québécois et patrimoine immatériel: joindre le geste à la parole"; il a organisé une table ronde sur la signature par le Canada de la convention UNESCO 2003, qui a été suivie par un rassemblement national (concertation des organismes, groupes et individus en PCI) qui a adopté une série de recommandations sur le sujet. Le CQPV publie également une série de rapports socioéconomiques intitulée "Les traditions culturelles du Québec en chiffres", qui ont notamment pour objectif de conseiller l'action du gouvernement en matière de PCI.

- B.2.** Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV est reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec comme l'ONG de regroupement national pour le secteur du patrimoine immatériel. Il collabore avec différents ministères pour sauvegarder et développer les traditions orales et les pratiques et savoir transmis de génération en génération sur le territoire du Québec. Il dispense des formations professionnelles dans le domaine de la danse, de la musique et de la chanson traditionnelles, du fléché (artisanat textile), de la recherche ethnologique et de la documentation. Il a récemment obtenu du soutien de Bibliothèque et archives nationales afin de réaliser un guide web de collecte ethnologique et de mise en valeur d'archives audio-visuelles sur les traditions orales. Il préside en outre un comité de consultation sur les musées, les archives et le patrimoine au sein de l'Observatoire de la culture et des communications rattaché à l'Institut de la statistique du Québec.

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

Puisque le Canada n'est pas partie à la Convention, nous n'avons pu jouer un rôle à cet effet. Il demeure cependant possible que nous fournissions un rapport périodique pour le Québec à titre indicatif.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Puisque le Canada n'est pas partie à la Convention, nous n'avons pu jouer un rôle à cet effet.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV a participé à la demande officielle ou au processus de "désignation" légale de cinq éléments du PCI en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Il a procédé pour ce faire à des consultations avec les acteurs concernés à l'échelle du Québec. Il a en outre adopté une politique interne de soutien aux demandes de désignations ministérielles officielles qui reprend les principes éthiques de la convention de 2003. L'organisme travaille actuellement à la publication d'un guide d'intervention du PCI à l'intention des municipalités, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications; ce document traite entre autres des inventaires à l'échelle municipale et du processus "d'identification" légale d'éléments du patrimoine immatériel par des administrations locales.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV réalise des études scientifiques de nature socioéconomique à la demandes des individus, groupes et communautés membres afin de posséder des données claires sur le secteur et sur le soutien public qui lui est alloué. Les rapports afférents sont disponibles gratuitement sur le web. Le CQPV publie un bulletin électronique mensuel contenant une diversité d'informations utiles sur le PCI, en plus d'animer quotidiennement une page Facebook

et Twitter.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du patrimoine culturel immatériel.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV réalise: des concours pour les jeunes, des consultations diverses, des tables de concertation, des capsules vidéo, des conférences-ateliers, la mise sur pied et l'animation du réseau Festivals Trad Québec, des formations professionnelles, etc.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV siège actuellement sur le comité de pilotage du Forum des ONG-PCI, qui se réunit tous les mois afin notamment de préparer un symposium annuel en marge des sessions du Comité intergouvernemental. Il participe régulièrement à des activités internationales d'échange d'information, de conférences et davantage. Il a en outre paraphé des protocoles d'entente avec le CRESPIAL (PCI-Amérique latine) et l'ICHCAP (PCI-Asie pacifique) et partage des informations et du personnel avec ceux-ci. Le CQPV organise des conférences et colloques à l'occasion.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

- D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

6.COM, 7.COM, 8.COM, 9.COM, 10.COM, 11.COM, 4.GA.

Prise de parole devant le Comité à plusieurs reprises, notamment au nom du Forum des ONG-PCI. Organisation de symposiums en marge des travaux du Comité.

- D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

Non.

- D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

Avec le comité de pilotage du Forum des ONG-PCI, nous avons œuvré pour l'ajout d'une disposition précédant les 12 principes éthiques, grâce au concours des membres du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI. Nous avons également pris la parole à plusieurs reprises devant le Comité afin de faire connaître nos positions. Nous avons été notamment invité à présenter nos travaux statistiques lors d'une réunion d'experts sur le PCI et l'économie à Rabat (Maroc), où des membres du Comité étaient présents.

À l'avenir, nous pourrions servir au sein de l'Organe d'évaluation de même que participer aux travaux entourant le Cadre global de mesure d'impact pour la Convention.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

Deux membres du personnel de l'organisation sont habilités à travailler en français et en anglais.

E.2. *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV regroupe des organismes dans l'ensemble des secteurs du PCI.

Il édite par ailleurs des études socioéconomiques sur diverses disciplines du PCI: les organismes en PCI (toutes disciplines), la musique traditionnelle et la danse traditionnelle ainsi que le conte, la sculpture d'art populaire et le fléché (à venir). Des conférences-ateliers et des formations professionnelles dans diverses disciplines sont également au programme. Les recommandations aux autorités publiques qui font suite aux diverses consultations touchent généralement un large éventail de pratiques du PCI.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

Le directeur général du CQPV a outre présenté des conférences lors du Symposium organisé par le Forum des ONG-PCI en marge des travaux du Comité (Baku puis Windhoek), et a été responsable du contenu en collaboration avec le comité de pilotage du Forum pour celui d'Addis Abeba (Éthiopie, 2016).

Sa dernière conférence à l'occasion du symposium de Namibie portait sur l'éthique et la terminologie liée au PCI. Il y analysais pourquoi le document de Valence ITH/15/EXP/2 ne pouvait pas refléter adéquatement un code d'éthique pour PCI, car il confinait entre autres les acteurs principaux au rôle de sujets passifs, à l'image de la majorité des exemples de codes d'éthiques présentés dans ledit document. Le libellé des 12 principes éthiques adopté subséquemment est venu corriger la situation.

Plusieurs conférences internationales sur le PCI à titre d'expert indépendant ou de chercheur sont venues ponctuer le travail de M. Gauthier dans le domaine. Divers articles analytiques, rapports évaluatifs et ouvrages ont également été rédigés par ses soins.

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre organisation élabore régulièrement des textes en français de diverses natures: compte-rendu, mémoires, recommandations, études socioéconomiques, publications web, demandes de subventions, articles scientifiques, guides, cahiers du stagiaire, etc.

2 membres du personnel sont habilités pour ce faire. Plusieurs administrateurs du conseil d'administration le sont également.

M. Antoine Gauthier, directeur général, est en outre titulaire d'un master en philosophie. Ses hautes études subséquentes en Relations internationales lui auront permis d'acquérir des compétences approfondies en droit international, sciences politiques, macroéconomie et communications, utiles à l'élaboration de textes dans un environnement international.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'extrapoler à partir d'une expérience locale pour l'appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

Tel que décrit précédemment, le CQPV participe activement aux travaux du Comité et siège au sein du comité de pilotage du Forum des ONG-PCI. Il collabore en outre avec le CRESPIAL et l'ICHCAP, avec qui a paraphé des ententes.

Le directeur général de l'organisation participe à plusieurs colloques et initiatives internationales autour du PCI.

Plusieurs administrateurs du CA ont également l'habitude de travailler à l'international avec leurs propres associations.

Ce dernier a par ailleurs précédemment œuvré pour l'Organisation des villes du patrimoine mondial, le Secrétariat d'organisation du 12^e Sommet de la Francophonie et la Fédération internationale des auberges de jeunesse, en plus d'être titulaire d'une maîtrise des Hautes études internationales de l'Université Laval.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

Le CQPV a organisé en 2011 le colloque international sur Les mesures de soutien au patrimoine immatériel, sous les auspices de l'UNESCO et de l'Organisation des États américains, en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et sous la présidence d'honneur de la ministre de la Culture du Québec, Madame Christine St-Pierre. Les actes du colloque, publiés en 2012, comprenant des textes de représentants d'une quinzaine de pays, y inclus l'ex-secrétaire de la Convention Cécile Duvelle et l'ex-directeur général de l'UNESCO Koïchiro Matsuura, qui agissait en qualité de conférencier d'honneur durant l'événement.

Diverses présentations du DG du CQPV ont de plus été réalisées dans un contexte unesquien à travers le monde.

G. Signature

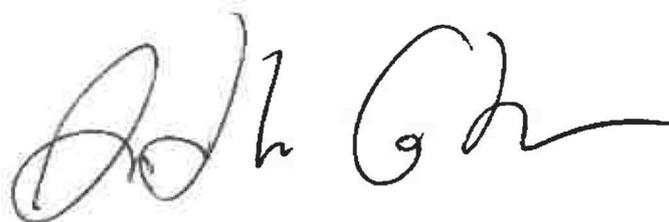
Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le comte de l'organisation.

Nom : Antoine Gauthier

Titre : Directeur général

Date : 13 janvier 2017

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of two distinct parts. The first part is a large, stylized initial 'D' followed by a smaller 'h'. The second part is a cursive signature that begins with a large 'G' and ends with a long, horizontal flourish.